

Règlement Ekiden 36 2017

Article 1

L'épreuve consiste en un relais effectué par 6 coureurs sur la distance du marathon, soit 42,195km. Le premier relais 5 km, le deuxième 10 km, le troisième 5 km, le quatrième 10 km, le cinquième 5 km et le sixième 7,195 km. Si le 5ème relayeur n'est pas arrivé au bout de 3h15, l'organisation donnera le départ du 6ème relayeur par souci de sécurité. Le temps maximum pour cette épreuve est fixé à 4 h 30.

Article 2

Une équipe devra obligatoirement être composée de 6 coureurs différents pour prétendre à la victoire dans un des Challenges proposés.

Article 3

Certificat médical. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, les participants sont : Soit titulaires d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass' Running délivré par la Fédération Française d'Athlétisme, soit titulaires d'une licence délivrée par le FSCF, la FSGT, la FFTRI ou l'UFOLEP athlétisme. Dans ce cas la mention d'une non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence. Pour tous les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an ou de sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation ou celle de sa licence).

Article 4

Le circuit se compose d'une boucle de 5 km à effectuer 1 ou 2 fois selon le rang du coureur dans le relais et pour le 6ème athlète, une boucle supplémentaire de 2,195 km. Parcours fléché, tous les kilomètres sont indiqués.

Article 5

Ravitaillement au km 5 (pour le circuit de 10 km) et à chaque arrivée.

Article 6

Temps de passage chronométré à chaque passage de relais

Article 7

Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles. Mesure impérative pour accéder au sas de contrôle des relais. Le 6ème relayeur sur la boucle de 2,195 km doit impérativement porter le collier de fleurs apparent qui lui sera remis après avoir effectué la boucle des 5 derniers kilomètres.

Article 8

Assurance responsabilité civile de l'organisateur. Chaque coureur doit être couvert par une assurance individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 9

Engagements : 84 euros par équipe. 42€ pour les étudiants.

Un supplément de 6€ sera demandé pour toute inscription après le 15 octobre 2017

La composition de l'équipe devra être envoyée aux organisateurs au plus tard le 10 novembre 2017. Une équipe est considérée comme engagée après le règlement des frais d'inscriptions. Aucun remboursement sera effectué après la date du 31 octobre sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 10

Chronométrage par puces électroniques.

Article 11

La participation à l'EKIDEN36 implique l'acceptation du règlement. Chaque concurrent s'engage à ne pas anticiper le départ, doit porter le bracelet "relais" et à parcourir la distance complète (du relais choisi) avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe.

Tout coureur est censé connaître le parcours.

Article 12

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation. Ils déclinent toutes responsabilités en cas de vol.

Article 13

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.